Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

## MAIRIE de BREUIL-BOIS-ROBERT

78930

Canton de BONNIÈRES-SUR-SEINE

Téléphone

01 30 42 62 35

mairie breuil-bois-robert1@wanadoo fr

N° 2023-27

## ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de BREUIL-BOIS-ROBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2 : Vu le Code de la Route ;

Considérant la nécessité d'aménager et de réserver un emplacement pour le stationnement et le rechargement des véhicules électriques dans la rue du Tilleul ;

## ARRÊTE

## ARTICLE 1:

Le stationnement dans la rue du Tilleul sera interdit des deux côtés de la voie, sauf sur les deux emplacements réservés au rechargement des véhicules électriques.

ARTICLE 2 : Deux places de stationnement seront réservées, l'une pour le véhicule mis à disposition de la commune en autopartage par le Conseil Départemental et l'autre pour le rechargement des véhicules électriques privés.

ARTICLE 3 : Les mesures édictées dans les articles qui précèdent feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 4: Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 6: Le Maire ou son délégataire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Septeuil.

Arrêté publié

le n 1 Jujn 2023 Fait en Mairie. Le 30 mai 2023

Le Maire.

Bernard MOISAN